

La protection des victimes des conflits armés au Nord-Kivu: Evaluation critique des interventions du Comité International de la Croix-Rouge (CICR)

Nsabua Tshiabukole José¹ and Ngila Kikuni Ibrahim²

¹Professeur, Université de Kinshasa, RD Congo

²Assistant, Université Officielle de Bukavu, RD Congo

Copyright © 2021 ISSR Journals. This is an open access article distributed under the *Creative Commons Attribution License*, which permits unrestricted use, distribution, and reproduction in any medium, provided the original work is properly cited.

ABSTRACT: The issue of conflicts in eastern DRC and particularly in North-Kivu remains worrying. Their adverse effects claim many victims with complex and unlimited needs. Several local, national and international organizations are supporting the government in order to face this situation, but the RCIC remains in a better position, due to its mandate to promote and protect the IHL. This organization has carried out activities to assist and protect victims of conflicts in eastern DRC. Multisectoral assistance to victims, transparency and collaboration with other actors are all positive aspects that characterized the RCIC's activities. On the other hand, the poor coverage of response to needy persons, the weak communication on its action and the priority on the curative remain aspects that must be improved. Thus, improving the coverage of response to persons in need, strengthening both cooperation and communication about its action are the proposed mechanisms to make more effective the RCIC's action in favor of the conflicts' victims in North-Kivu.

KEYWORDS: Protection, International Humanitarian Law, victims, conflicts, vulnerable, action.

RESUME: La question liée aux conflits armés à l'Est de la RDC et particulièrement au Nord-Kivu demeure préoccupante. Des effets néfastes à l'issue de ces conflits font plusieurs victimes aux besoins complexes et illimités. Plusieurs organisations tant locales, nationales qu'internationales viennent en appui au gouvernement pour faire face à cette situation, mais le CICR reste mieux placé, de par son mandat de promotion et de protection du DIH. Cette organisation a mené des interventions en vue d'assister et de protéger les victimes des conflits armés dans cette partie du pays. L'assistance multisectorielle aux victimes, la transparence ainsi que la collaboration avec les autres acteurs sont autant d'aspects positifs qui ont marqué ces interventions. Par contre, la faible couverture des besoins des bénéficiaires, la faible communication sur son action ainsi que la priorité sur le curatif demeurent des aspects à améliorer pour ces interventions. Ainsi, l'amélioration de la couverture des besoins des bénéficiaires, le renforcement de la coopération avec les autres acteurs ainsi que le renforcement de la communication sur son action sont de mécanismes proposés pour rendre plus efficaces les interventions du CICR en faveur des victimes des conflits armés au Nord-Kivu.

MOTS-CLEFS: Protection, Droit International Humanitaire, victimes, conflits, vulnérables, interventions.

1 INTRODUCTION

L'insécurité et le sous-développement économique (selon la mise à jour de l'Indice de Développement Humain publiée par le PNUD en 2018, la RDC se classe à la 176^{ème} position dans un classement de 189 pays¹) gangrènent la région des Grands-Lacs Africains suite aux multiples conflits armés qui caractérisent cette partie de la planète. De manière plus particulière, la RDC

¹ BUREAU DE LA COORDINATION DES AFFAIRES HUMANITAIRES (UNOCHA), *Plan de réponse humanitaire 2017 – 2019 pour la RDC*, décembre 2018, p. 6.

dans sa partie Est où « les provinces du Nord et du Sud-Kivu sont la proie depuis une vingtaine d'années des hommes en armes »² est secouée par les conflits armés aux enjeux et acteurs multiples. Touchées par une crise humanitaire de grande ampleur et aux facettes multiples, quelque 12,8 millions de personnes dont 5,6 millions d'enfants de moins de 18 ans auront besoin d'assistance humanitaire et de protection en 2019 en RDC, soit près de 13 pour cent de la population totale projetée du pays³.

C'est ainsi que les organisations internationales humanitaires ainsi que les différentes institutions nationales et locales initient différentes actions en vue de venir en aide aux victimes des conflits armés en RDC et au Nord-Kivu. Tel est le cas du CICR, un des composantes du Mouvement International de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (au même titre que la Fédération Internationale des Sociétés Nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et les Sociétés Nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge) qui, est la plus ancienne organisation humanitaire existante⁴. Cette institution présente en RDC depuis 1978 réalise plusieurs actions sur le terrain en faveur des victimes de conflits armés et d'autres situations de violence. Cependant, malgré toutes ces interventions, la situation des victimes des conflits armés reste préoccupante dans la province du Nord-Kivu. C'est ce que souligne l'OMS en ces termes: « les provinces du Sud-Kivu, Nord-Kivu, Tanganyika et la région du Kasai restent les plus affectées par les conflits armés et intercommunautaires »⁵.

Ce travail se propose d'évaluer en termes d'efficacité, les interventions du CICR en faveur des victimes des conflits armés en province du Nord-Kivu. Ceci passe par l'analyse des forces et faiblesses de ces interventions en vue de proposer des mécanismes de sortie de crise pour contribuer à l'amélioration de la situation des personnes assistées.

2 HISTORIQUE ET CAUSES DES CONFLITS ARMES AU NORD-KIVU

Les idées des auteurs divergent au sujet de l'origine même des conflits armés à l'Est de la RDC en général, et dans la province du Nord-Kivu. Certains remontent à l'époque coloniale, d'autres estiment que l'origine est à chercher dans le génocide rwandais en 1994. Pour sa part, Jason⁶ note qu'avant 1996, il est possible de distinguer en RDC généralement, trois grandes périodes de mobilisation armée: la période coloniale, pendant laquelle les exactions des envahisseurs étrangers entraînèrent une résistance; les rébellions Simba, dans les années 1960, qui firent suite au processus chaotique d'indépendance et de décentralisation; et les troubles du début des années 1990, lorsqu'une tentative de démocratisation bâclée conduisit à une mobilisation ethnique et à des actes de violence.

2.1 HISTORIQUE DES CONFLITS ARMES AU NORD-KIVU

Bon nombre de penseurs renseignent que les conflits armés à l'Est de la RDC (au Nord-Kivu notamment) tirent leurs origines des tensions entre Tutsis et Hutus entre 1960 et 1994 au Rwanda. Pendant cette période en effet, des massacres ont lieu épisodiquement et les responsables tutsis se réfugient dans les pays voisins, notamment en Ouganda, où ils créent le Front Patriotique Rwandais (FPR) avant de revenir pour reprendre le pouvoir au Rwanda, à la fin du génocide. Après les massacres (1994-1996), plus d'un million de Hutus fuient le Rwanda par peur des représailles du nouveau pouvoir dominé par les Tutsis revenus à Kigali. Ils traversent la frontière vers le Zaïre et s'installent dans des camps au Nord-Kivu, avec la bénédiction du pouvoir de Mobutu. Dans cette foule des réfugiés, on note des civils, mais aussi des génocidaires, qui participeront à la création en 2001 des Forces Démocratiques de Libération du Rwanda (FDLR). En novembre 1996, le Rwanda, l'Ouganda et les rebelles congolais menés par Laurent-Désiré Kabila, démantèlent brutalement les camps de réfugiés pour chasser officiellement les derniers responsables soupçonnés d'avoir été impliqués dans le génocide, cachés dans ces camps⁷. C'est la première guerre du Congo (1996 – 1997). Forcés de retourner contre toute attente dans leur pays le Rwanda, certains membres de la rébellion prennent le chemin de la brousse au Nord et au Sud-Kivu où ils contribuent à la création des groupes armés: c'est la deuxième

² *Les conflits de l'Est de la RDC*, tiré sur www.jambonews.net/actualites/20140624-le-conflit-de-lest-de-la-republique-democratique-du-congo-un-fiasco-de-longue-duree-et-ses-lecons-pour-les-decideurs-regionaux, consulté le 8 août 2019.

³ BUREAU DE LA COORDINATION DES AFFAIRES HUMANITAIRES (UNOCHA), *op. cit.*, p. 6.

⁴ *Le CICR*, disponible sur https://fr.wikipedia.org/wiki/Comit%C3%A9_international_de_la_Croix-Rouge, consulté le 13 août 2019.

⁵ ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE, *op. cit.*, p. 3.

⁶ J. STEARNS et compagnons, *Armée nationale et groupes armés dans l'Est du Congo. Trancher le nœud gordien de l'insécurité*, Institut de la Vallée du Rift / Projet Usalama, Intype Libra Ltd, Londres, 2013, pp. 14 – 16.

⁷ CHILD RIGHTS INTERNATIONAL NETWORK, *Conflits armés : lumière sur la République Démocratique du Congo*, CRIN, s.l.n.d., p. 1.

guerre du Congo (1998 – 2005). Après, c'est le tour de la rébellion du RCD (appuyée par le Rwanda et l'Ouganda)⁸ dont le siège s'établit à l'Est, particulièrement au Nord-Kivu.

Entre 1998 et 2002 (avant même les accords de Sun City de décembre 2002), les conflits armés dans toute la partie Est de la RDC prennent une ampleur particulière: des groupes armés se multiplient, l'Etat devient de plus en plus incapable d'assurer le contrôle de l'ensemble du territoire national, des incursions étrangères se répètent, la crise humanitaire s'accroît, etc. A partir de 2006, les problèmes de conflits armés rencontrés au Nord-Kivu proviennent d'une faillite du processus de paix au Congo sur les aspects de l'intégration de l'armée, la gouvernance économique et la justice de transition⁹. En 2006 en effet (à l'issue des élections après la transition de 2003 à 2006 en RDC), se posant en défenseur de la minorité tutsie congolaise, Laurent Nkunda crée le CNDP. A côté de cette création, les leaders Mai-Mai qui ne se sont pas aussi retrouvés lors des élections de 2006 décident de regagner le maquis entre 2007 et 2009. Le seigneur de guerre Nkunda accepte, en janvier 2007, de faire entrer ses troupes dans un nouveau processus d'intégration à l'armée nationale (processus dénommé « mixage »), ce qui lui permet de prendre légalement, en échange, le contrôle du Nord et Sud-Kivu, territoires qu'il convoitait. Le nouveau processus échoue¹⁰.

En mai 2007, c'est la fin du « mixage » avec une nouvelle escalade de la violence. L'intégration des troupes de Nkunda au sein de l'armée ayant échoué, la crise s'aggrave après mai 2007. La recrudescence des combats réactive les violences contre les civils, le viol généralisé étant même érigé en instrument de la guerre. Le processus de paix « Amani Leo » entamé en janvier 2008 à Goma (avec la signature de « l'Accord de Goma pour la paix au Nord-Kivu » en date du 23 janvier 2008)¹¹ a réussi à redessiner la carte des influences politico-militaires locales en Nord et Sud-Kivu mais n'a pas réussi à résoudre la crise¹². De sérieux accrochages se poursuivent entre CNDP et FARDC et le CNDP lance une nouvelle offensive au Nord Kivu en août 2008. CNDP gagne des portions de terrain significatives, prenant le contrôle de Rutshuru en octobre avant de marcher sur Goma sans pour autant envahir la ville. Le 29 octobre, le CNDP déclare un cessez-le-feu unilatéral, qui ne parvient pas à s'imposer comme le démontre tristement le massacre de Kiwanja le 4 novembre avec quelque 150 victimes selon les estimations¹³. La même dynamique de combats se répète en 2011, les politiciens recourent aux groupes armés pour obtenir un soutien électoral¹⁴. Actuellement (en 2020), ce sont des affrontements entre les groupes armés contre d'autres groupes armés, des groupes armés contre les forces loyalistes ainsi que les attaques des populations par les groupes armés qui sont plus récurrents dans les différents coins de la province du Nord-Kivu, particulièrement à Rutshuru, Masisi, Beni, Lubero, Walikale, etc.

2.2 DES CAUSES DES CONFLITS ARMES AU NORD-KIVU

Au sujet des conflits armés à l'Est de la RDC et au Nord-Kivu, certains auteurs distinguent les causes internes (dont les conflits identitaires, la mauvaise gouvernance, etc.) de celles externes (attaques par des pays voisins à la recherche des espaces, actions des grandes puissances européennes et américaines en quête des matières premières, etc.).

De manière générale cependant, nous pouvons retenir trois causes majeures des conflits armés à l'Est de la RDC:

- La course aux ressources naturelles dont regorge cette région: le contrôle des sites miniers et des réseaux d'échange est dénoncé comme la principale raison de la prolifération continue de groupes armés dans le Nord et le Sud-Kivu. En effet, les pays voisins de la RDC, les grandes puissances mondiales ainsi que les firmes multinationales désirent obtenir le pouvoir de contrôle sur les différentes ressources naturelles réputées être en abondance dans le sol et sous-sol du pays. D'où l'on constate l'émergence de structures officieuses pour l'exploitation des ressources, notamment le contrôle des ressources minières par les contrebandiers, les groupes armés et les réseaux criminels¹⁵. Pour y arriver, les acteurs à la recherche des ressources naturelles de la RDC appuient la prolifération des milices et groupes armés particulièrement dans la partie Est du pays afin de faciliter leur mission. Les analystes internationaux considèrent d'ailleurs que le secteur minier est au cœur de bon nombre de conflits d'autant plus qu'il représente la principale source

⁸ J. STEARNS et compagnons, *op. cit.*, pp. 14 – 23.

⁹ E. BRUSSET, *Peut-être la paix, Evaluation conjointe de prévention des conflits et construction de la paix en République Démocratique du Congo. Rapport synthèse*, Channelresearch, Belgique, juin 2011, p. 152.

¹⁰ COMMISSION D'ENQUETE PARLEMENTAIRE BELGE SUR LA RDC, *rapport*, s.l, 20 février 2005, p. 27.

¹¹ E. BRUSSET, *op. cit.*, p. 158.

¹² *Idem*, p. 57.

¹³ *Idem*, p. 158.

¹⁴ J. STEARNS et compagnons, *op. cit.*, pp. 14 – 30.

¹⁵ E. BRUSSET, *op. cit.*, p. 17.

de financement accessible aux groupes armés¹⁶. Ainsi, les guerres récentes du Congo ont dressé des groupes armés entre eux et contre les FARDC, la plupart luttant pour une reconnaissance et l'accès aux ressources, d'autres pour des formes d'autonomie politique¹⁷.

- La faiblesse de la réaction de la communauté internationale face aux crimes graves commis à grande échelle sur toute l'étendue de la RDC: les auteurs des crimes graves commis au Nord et au Sud-Kivu ainsi que dans d'autres parties du pays demeurent intouchables. Malgré de rapports accablants produits par les mécanismes de protection des Droits de l'Homme notamment au Nord-Kivu sur les crimes graves commis dans cette partie du pays, la réaction de la Communauté Internationale demeure de loin capable d'inquiéter les criminels, ce qui permet à ces derniers de continuer à opérer en toute quiétude. Ainsi, les graves violations du Droit Humanitaire et des Droits de l'Homme ont conduit à une culture de l'impunité, qui à son tour exacerbe les conflits dans la population et augmente la perte de confiance dans les institutions judiciaires¹⁸ tant nationales qu'internationales.
- La prolifération des milices: ce facteur est dû au retrait des armées étrangères autrefois présentes en RDC (dont les forces rwandaises ayant soutenu la rébellion de l'afd), la faiblesse de l'Armée congolaise ainsi que l'incapacité pour le Gouvernement de restaurer l'autorité de l'Etat sur toute l'étendue du territoire national. Dans l'Est du pays en effet, la situation est marquée par la faiblesse des structures d'Etat, et le caractère rural des groupes armés, qui opèrent dans des régions très isolées, sur un terrain difficile d'accès. Par ailleurs, plusieurs rapports dénoncent le renforcement (notamment en armes, munitions de guerre et tenues militaires) des groupes armés par les FARDC. Stearns constate à ce sujet: « ... un grand nombre d'officiers FARDC entretiennent des liens avec des groupes armés non étatiques pour des raisons politiques ou commerciales. Ces relations nuisent à la neutralité de l'armée, de même que les luttes de pouvoir constantes qui se livrent au sein même des FARDC, souvent selon des critères ethniques. Dans un contexte marqué par une vive animosité entre des groupes identifiés sur la base de leur appartenance ethnique, ce manque de neutralité pousse les communautés à se tourner vers les groupes armés pour obtenir leur protection. Le comportement abusif de l'armée ne fait que renforcer cette tendance »¹⁹. Dans le même ordre d'idées, les Nations-Unies affirment: « les groupes armés continuent de s'approvisionner en armes, munitions et uniformes auprès des FARDC. Les fuites de matériels provenant des stocks des FARDC que ce soit par l'entremise de troc, de transactions plus conséquentes, d'abandon ou de saisies sur le champ de bataille, sont rependues et le plus souvent non contrôlées. Les armes qui sont propriété de l'Etat ne sont ni marquées, ni enregistrées avant d'être distribuées »²⁰.

En dehors de ces causes, nous pouvons également mentionner les problèmes fonciers qui demeurent non résolus²¹. En effet, les problèmes fonciers non résolus peuvent créer un contexte volatil dans de nombreux endroits en RDC orientale. L'un de ces problèmes est la répartition des terres. Dans le Nord-Kivu, le retour des propriétaires Tutsi partis au Rwanda dans les premières phases de la guerre suscite de vives tensions. Ces propriétaires réclament leurs terres, mais sont confrontés à la résistance des nouveaux occupants qui s'y sont installés pendant la guerre. Ces derniers revendiquent comme contre argument le fait que ces Tutsi ne sont pas des rapatriés mais de nouveaux arrivants.

2.3 CONSEQUENCES DES CONFLITS ARMES AU NORD-KIVU

Les conflits armés en province du Nord-Kivu ont eu de conséquences néfastes sur les populations civiles. Pour tout dire, de cas de graves violations des Droits de l'Homme (allant de la destruction des biens matériels jusqu'à la tuerie) ne sauraient être exactement chiffrés. Dans le paragraphe précédent, nous venons par exemple de mentionner de cas de kidnapping, de viol des femmes et filles, des pillages, des incendies des maisons et des villages, des massacres, etc. Entre janvier 2017 et octobre 2018 par exemple, dans les territoires de Lubero et Masisi, selon les informations vérifiées et documentées par la MONUSCO, au moins 324 personnes, (dont au moins 42 femmes et 35 enfants) ont été victimes d'exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires; 832 personnes (dont au moins 145 femmes et 41 enfants) ont été victimes de torture et/ou traitements cruels,

¹⁶ E. BRUSSET, *op. cit.*, p. 20.

¹⁷ *Idem*, p. 16.

¹⁸ *Idem*, p. 18.

¹⁹ J. STEARNS et compagnons, *op. cit.*, pp. 14 – 15.

²⁰ GROUPE D'EXPERTS SUR LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO, *Lettre datée du 29 novembre 2011 adressée au Président du Conseil de Sécurité par la Présidente du Comité du Conseil créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République Démocratique du Congo*, Conseil de Sécurité des Nations-Unies, New York, le 02 décembre 2011, p. 6.

²¹ E. BRUSSET, *op. cit.*, p. 53.

inhumains ou dégradants; 173 personnes (dont 114 femmes, 58 enfants et un homme) ont été victimes de viol ou autres violences sexuelles; 1 751 personnes (dont au moins 194 femmes et 78 enfants) ont été victimes d'atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne; et 431 personnes (dont au moins 17 femmes et deux enfants) ont été victimes de travaux forcés. De nombreuses personnes ont aussi été victimes de vols et/ou pillages²². En plus de ces différents cas, en voici quelques autres: la violation des droits de l'enfant et l'atteinte au droit à la propriété; l'atteinte au droit à la liberté; l'atteinte à l'intégrité physique et au droit à la vie.

3 LES ACTIONS DU CICR EN FAVEUR DES VICTIMES DES CONFLITS ARMES AU NORD-KIVU

Sur base de son mandat qui lui reconnaît le rôle de promoteur et protecteur du DIH, le CICR a déployé plusieurs actions sur le terrain afin de porter assistance et protection aux victimes des conflits armés dans cette partie du pays. Ces actions ont couvert différents domaines de besoins des bénéficiaires. En effet, la guerre est une relation entre Etats qui s'affrontent par l'intermédiaire de leurs forces armées, les populations civiles qui ne prennent aucune part aux hostilités doivent être protégées et épargnées²³. C'est dans cette logique que s'inscrivent les actions du CICR, notamment en faveur des victimes des conflits armés en province du Nord-Kivu.

3.1 LA PREVENTION DES VIOLATIONS À L'ENCONTRE DES POPULATIONS CIVILES

La prévention des violations à l'encontre des populations civiles est une action phare du CICR, passant par la promotion et la protection du DIH. Par cette action, le CICR a poursuivi ses efforts de protection de la population civile contre les conséquences des violences liées aux conflits armés au Nord-Kivu. En ce sens, le CICR a maintenu sa présence aux côtés des populations civiles et renforcé son dialogue confidentiel avec les acteurs armés étatiques et non étatiques. Sur la base des allégations de violations du DIH collectées par ses équipes sur le terrain, le CICR est régulièrement intervenu, oralement ou par écrit auprès des porteurs d'armes afin d'obtenir prévention des populations civiles contre les effets néfastes des conflits armés²⁴. Entre juillet et septembre 2012, le CICR a organisé et animé des séances de diffusion et d'information sur le DIH à l'attention des membres des groupes armés ainsi que ceux des forces armées et de la sécurité²⁵. En 2013, des interventions confidentielles ont eu lieu auprès des porteurs d'armes sur base des allégations de violation du DIH constatées par les équipes terrain du CICR. Ces interventions ont également fait l'objet d'un suivi²⁶. Par ailleurs, des membres des forces armées et de sécurité ainsi que ceux des groupes armés ont bénéficié des séances de diffusion du DIH; des sensibilisations ont été menées auprès des hautes autorités militaires, civiles et des membres de la Société Civile sur le respect du DIH²⁷; etc. En 2015, le CICR a tenu 108 séances d'échange et d'information au cours desquelles 6 706 personnes (dont 1 596 militaires et policiers, 308 membres des groupes armés et 4 792 membres de la société civile) ont été sensibilisés sur les activités du CICR, le Mouvement International de la Croix-Rouge et le DIH. Le thème principalement abordé a porté sur la protection nécessaire des patients, du personnel de santé et des infrastructures médicales. Au cours de la même année, avec l'appui de la CRRDC; le CICR a offert des formations en premiers secours pour 105 membres des forces et groupes armés. Les participants à ces formations ont par ailleurs reçu des kits de premiers soins²⁸. En 2016, des membres des forces armées et de sécurité ainsi que d'autres porteurs d'armes ont été sensibilisés au DIH; des ateliers d'intégration du DIH ont été tenus en faveur des officiers supérieurs d'états-majors de secteur opérationnel, de brigade et de régiment; des activités de promotion du DIH ont été organisées en faveur des

²² MISSION DE L'ORGANISATION DES NATIONS-UNIES POUR LA STABILISATION EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO et HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS-UNIES AUX DROITS DE L'HOMME, *op. cit.*, p. 6.

²³ F. MOCTAR FALL, *le Droit International Humanitaire et la protection des personnes fragiles par nature dans les conflits armés*, mémoire de maîtrise en Relations Internationales, Université Gaston Berger, tiré sur https://www.memoireonline.com/08/11/4647/m_Le-droit-international-humanitaire-et-la-protection-des-personnes-fragiles-par-nature-dans-les-confli0.html, consulté le 05 décembre 2019.

²⁴ COMITE INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE, *Le CICR au Nord-Kivu, Faits et chiffres 2015, 1^{er} janvier au 31 décembre 2015*, Bulletin, CICR, Sous-délégation de Goma, s.d., p. 1.

²⁵ *République démocratique du Congo : faits et chiffres, juillet à septembre 2012* Tiré sur <https://www.icrc.org/fr/doc/resources/documents/fact-figures/11-16-congo-kinshasa-rdc.htm>, consulté le 18 novembre 2019.

²⁶ COMITE INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE, *Le CICR en République Démocratique du Congo, Faits essentiels 2013, Janvier-Décembre 2013*, Kinshasa, CICR, février 2014, p.1.

²⁷ *Idem*, p.4.

²⁸ COMITE INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE, *Le CICR au Nord-Kivu, Faits et chiffres 2015, 1^{er} janvier au 31 décembre 2015*, Bulletin, CICR, Sous-délégation de Goma, s.d., p. 6.

étudiants des universités et instituts supérieurs; des séances de sensibilisation aux principes humanitaires et au mandat du CICR ont été organisées à l'attention des autorités locales et membres de la Société Civile²⁹; etc. En 2017, 368 membres des forces armées et de sécurité ainsi que d'autres porteurs d'armes ont été sensibilisés au DIH. Par ailleurs, des ateliers sur les standards internationaux de l'usage de la force et des armes à feu pendant les opérations de maintien et de rétablissement de l'ordre, ont été organisés en faveur de 275 officiers et sous-officiers des forces de police. D'autres sensibilisations sur les principes humanitaires et au mandat du CICR ont été organisées en faveur de 2 142 autorités locales et membres de la société civile³⁰. En 2018, des sensibilisations sur le DIH ont été organisées en faveur de 3 071 étudiants et membres de la Société Civile et de 669 membres des forces armées, police et autres porteurs d'armes³¹.

3.2 LA REUNIFICATION FAMILIALE

De suite des conflits armés, plusieurs familles se sont séparées de leurs membres. Ainsi, en collaboration avec la CRRDC, le CICR a poursuivi ses efforts pour permettre le rétablissement et le maintien des liens familiaux pour les familles séparées en raison des conflits armés et d'autres situations de violence³². En 2013, le CICR a organisé des ateliers pour sensibiliser et responsabiliser les chefs communautaires du Nord et Sud-Kivu à l'accueil et à l'acceptation de 1 500 enfants anciennement enrôlés auprès des forces et groupes armés. Le soutien a également été donné aux associations locales offrant à ces enfants des activités favorisant leur stabilité socioéconomique au sein de leurs communautés³³. Au cours de l'année 2015, un total de 20 090 messages Croix-Rouge (MCR) ont été collectés et 17 433 autres distribués; parmi lesquels 925 messages en faveur d'ESFGA et d'ENA séparés de leurs familles en raison du conflit. Grâce à cette action, 370 ESFGA et 113 ENA ont été réunifiés avec leurs familles. Par ailleurs, 342 ESFGA et 92 ENA réunifiés ont bénéficié d'un suivi post-réunification afin de leur assurer une bonne intégration au sein de leurs familles et communautés³⁴. En 2016, plusieurs MCR ont été distribués et plusieurs enfants (dont certains anciennement associés aux forces et groupes armés) ont été réunifiés d'avec leurs familles³⁵. 84 enfants (dont 47 ENA et 37 ESFGA)³⁶ et 47 personnes³⁷ ont été réunifiés avec leurs familles respectivement en 2017 et en 2018.

3.3 LA PROTECTION DE L'ENFANCE

Les enfants ont constitué une couche particulièrement vulnérable face aux effets des conflits armés au Nord-Kivu. C'est ainsi que le CICR a organisé des activités spécifiques pour leur assurer une protection adaptée. En 2015, le CICR a organisé 32 séances de sensibilisation dans 8 structures transitoires au Nord-Kivu pour près de 900 ESFGA afin de les sensibiliser sur les difficultés possibles liées à leur retour dans la communauté et au risque de leur re-recrutement dans les forces et groupes armés. En territoires de Rutshuru et de Walikale, le CICR a appuyé la CRRDC dans l'organisation des activités ludiques en faveur des enfants de 7 villages dans le but de prévenir leur recrutement dans les forces et groupes armés, et d'encourager l'inclusion sociale des ESFGA au sein de leurs communautés. Au cours de la même année, 61 enfants ont bénéficié d'un encadrement associatif et d'un appui à leur réinsertion économique. Afin d'améliorer la prise en charge des ESFGA, le CICR a réhabilité quatre centres de transit et d'orientation (CTO) à Walikale, Masisi, Nyakariba et Nyanzale. Par ailleurs, 239 personnes (leaders

²⁹ COMITE INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE, *Le CICR en République Démocratique du Congo, Faits essentiels 2013, 1^{er} Janvier – 31 Décembre 2016*, Kinshasa, CICR, janvier 2017, p.2.

³⁰ COMITE INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE, *Le CICR au Nord-Kivu, Faits essentiels 2017, 1^{er} janvier au 31 décembre 2017*, Bulletin, CICR, Sous-délégation de Goma, janvier 2018, p. 2.

³¹ COMITE INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE, *Le CICR au Nord-Kivu, Faits essentiels, janvier - décembre 2018*, Bulletin, CICR, Sous-délégation de Goma, s.d., p. 1.

³² COMITE INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE, *Le CICR au Nord-Kivu, Faits et chiffres 2015, 1^{er} janvier au 31 décembre 2015*, Bulletin, CICR, Sous-délégation de Goma, s.d., p. 1.

³³ COMITE INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE, *Le CICR en République Démocratique du Congo, Faits essentiels 2013, Janvier-Décembre 2013*, Kinshasa, CICR, février 2014, p.2.

³⁴ COMITE INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE, *Le CICR au Nord-Kivu, Faits et chiffres 2015, 1^{er} janvier au 31 décembre 2015*, Bulletin, CICR, Sous-délégation de Goma, s.d., p. 1.

³⁵ COMITE INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE, *Le CICR en République Démocratique du Congo, faits essentiels 2016, 1^{er} Janvier – 31 Décembre 2016*, Kinshasa, CICR, janvier 2017, p. 1.

³⁶ COMITE INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE, *Le CICR au Nord-Kivu, Faits essentiels 2017, 1^{er} janvier au 31 décembre 2017*, Bulletin, CICR, Sous-délégation de Goma, janvier 2018, p. 2.

³⁷ COMITE INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE, *Le CICR au Nord-Kivu, Faits essentiels, janvier - décembre 2018*, Bulletin, CICR, Sous-délégation de Goma, s.d., p. 1.

communautaires, parents et enfants) ont participé à quatre ateliers communautaires organisés par le CICR dans le but d'identifier les problèmes liés à la protection de l'enfance, de trouver de solutions appropriées et de renforcer les mécanismes communautaires de protection³⁸. Au cours de l'année 2017, 27 séances de sensibilisation ont été organisées dans 8 structures transitoires en faveur de 599 enfants dans le but de créer des espaces de dialogue où ils peuvent s'exprimer ouvertement et préparer leur retour au sein de leurs communautés. Par ailleurs, 1 925 séances d'activités ludiques et récréatives mises en œuvre conjointement avec la CRRDC dans le cadre des activités communautaires de prévention du recrutement au sein des FGA dans 30 localités³⁹. En 2018, au total 537 ESFGA ont bénéficié des sensibilisations sur leur réintégration socio-familiale⁴⁰.

3.4 LA VISITE AUX PERSONNES PRIVEES DE LIBERTE

Le CICR organise des visites aux personnes privées de liberté afin de promouvoir leur traitement humain et des conditions de détention conformes aux lois congolaises et aux standards internationaux⁴¹. En novembre 2012, de la nourriture et du charbon pour une semaine ont été fournis à 1 200 détenus de la prison centrale de Goma⁴². Pour l'année 2013, 18 800 détenus ont bénéficié des visites du CICR sur toute l'étendue de la RDC. La plupart d'entre eux viennent des lieux de détention civils et militaires du Nord et Sud-Kivu. Au cours de la même année, des détenus ont maintenu des contacts avec leurs proches grâce aux messages Croix-Rouge⁴³. En 2015, le CICR a effectué 80 visites auprès de 3 306 personnes détenues dans 14 lieux de détention et assuré le suivi individuel de 664 détenus. Des démarches de plaidoyer ont été menées auprès des autorités pénitentiaires et judiciaires pour assurer le respect des garanties judiciaires en faveur de 576 détenus. L'assistance régulière a été fournie à deux dispensaires de prison, trois foyers améliorés et de dépôts pour le bois et les vivres ont été construits; et la plomberie a repris à la prison de Butembo en faveur de 500 détenus. Par ailleurs, 513 détenus atteints de la malnutrition aigüe ont été pris en charge par le biais de programmes d'assistance nutritionnelle adaptés du CICR et 450 détenus ont bénéficié de la construction d'une pharmacie et réhabilitation de la prison de Beni⁴⁴. En 2016, des détenus ont bénéficié des visites ainsi que de l'aide alimentaire de la part du CICR⁴⁵. En 2017, au total 4 919 détenus ont bénéficié de 63 visites dans 9 lieux de détention. 1 078 de ces détenus ont bénéficié d'un suivi individuel. Signalons qu'au cours de la même année, 900 détenus ont bénéficié de la réhabilitation et de l'aménagement des infrastructures carcérales⁴⁶. En 2018, 4 822 personnes privées de liberté ont bénéficié des visites⁴⁷.

3.5 L'AMELIORATION DES SOINS DE SANTE

Les conflits armés sont à la base de la dégradation des conditions sanitaires notamment suite à la destruction des structures médicales, la fuite du personnel soignant, l'augmentation en nombre des blessés, les épidémies dues aux conditions hygiéniques dans de camps et sites de déplacement, etc. C'est ainsi que le CICR s'adonne à l'appui aux structures médicales existantes afin de renforcer leurs capacités de prise en charge des malades. De 2011 à 2018, le CICR a poursuivi son assistance

³⁸ COMITE INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE, *Le CICR au Nord-Kivu, Faits et chiffres 2015, 1^{er} janvier au 31 décembre 2015*, Bulletin, CICR, Sous-délégation de Goma, s.d., p. 2.

³⁹ COMITE INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE, *Le CICR au Nord-Kivu, Faits essentiels 2017, 1^{er} janvier au 31 décembre 2017*, Bulletin, CICR, Sous-délégation de Goma, janvier 2018, p. 2.

⁴⁰ COMITE INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE, *Le CICR au Nord-Kivu, Faits essentiels, janvier - décembre 2018*, Bulletin, CICR, Sous-délégation de Goma, s.d., p. 1.

⁴¹ COMITE INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE, *Le CICR au Nord-Kivu, Faits et chiffres 2015, 1^{er} janvier au 31 décembre 2015*, Bulletin, CICR, Sous-délégation de Goma, s.d., p. 2.

⁴² *RD du Congo : vives préoccupations quant au sort des blessés à Goma*, tiré sur <https://www.icrc.org/fr/doc/resources/documents/update/2012/11-20-dr-congo-goma-fighting.htm>, consulté le 27 août 2019.

⁴³ COMITE INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE, *Le CICR en République Démocratique du Congo, Faits essentiels 2013, Janvier-Décembre 2013*, Kinshasa, CICR, février 2014, p.1.

⁴⁴ COMITE INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE, *Le CICR au Nord-Kivu, Faits et chiffres 2015, 1^{er} janvier au 31 décembre 2015*, Bulletin, CICR, Sous-délégation de Goma, s.d., p. 2.

⁴⁵ COMITE INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE, *Le CICR en République Démocratique du Congo, Faits essentiels 2016, 1^{er} Janvier – 31 Décembre 2016*, Kinshasa, CICR, janvier 2017, p.2.

⁴⁶ COMITE INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE, *Le CICR au Nord-Kivu, Faits essentiels 2017, 1^{er} janvier au 31 décembre 2017*, Bulletin, CICR, Sous-délégation de Goma, janvier 2018, p. 1.

⁴⁷ COMITE INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE, *Le CICR au Nord-Kivu, Faits essentiels, janvier - décembre 2018*, Bulletin, CICR, Sous-délégation de Goma, s.d., p. 1.

régulière à 12 centres de santé et deux hôpitaux Généraux de Référence. L'assistance dont il est question ici a consisté en l'approvisionnement en médicaments, travaux de réhabilitation, formation continue et appui financier. Au-delà de cette assistance régulière, d'autres structures médicales ont bénéficié d'un appui ponctuel pour la prise en charge des blessés de guerre. Entre mai et début juillet 2012, la prise en charge médicale a été assurée pour environ 300 blessés de guerre (dont une centaine de civils) dans les structures médicales soutenues par le CICR à Goma. Au mois de juillet 2012, au total 28 civils, dont des personnes âgées qui n'étaient pas parvenues à quitter des zones de bombardement, ont pu être évacués par le CICR. Par ailleurs, 17 blessés (dont 15 militaires et 2 civils) ont été évacués vers l'hôpital général de Rutshuru⁴⁸. Entre juillet et septembre 2012, le Centre de Santé de Remeka a bénéficié d'un approvisionnement en médicaments et autres matériels de soin⁴⁹. En 2013, des dispensaires de prisons, 8 centres de santé et 4 hôpitaux du Nord et Sud-Kivu ont été assistés pour permettre aux populations vulnérables d'accéder aux soins de santé primaires et secondaire. Dans les deux provinces, 182 blessés de guerre et 74 malades ont été évacués par le CICR; 460 blessés civils et militaires ont été opérés par les équipes chirurgicales du CICR en appui au personnel de l'hôpital CBCA Ndosho (Goma) et de l'hôpital général de référence de Bukavu. Par ailleurs, 39 maisons d'écoute ayant accueilli des milliers de victimes de violences ont bénéficié d'un soutien⁵⁰. En 2014, le CICR a évacué vers Goma par avion et pris en charge plusieurs blessés à l'arme (27 civils évacués entre octobre et début novembre⁵¹, 14 autres évacués et 16 pris en charge en mi-novembre⁵²), principalement des blessés par balle dans différents territoires. Par ailleurs, afin de soutenir les autres structures de santé de la région, le CICR a donné du matériel médical et chirurgical pour prendre en charge 50 blessés de guerre à l'hôpital général de Beni, et du matériel médical (bandages et traitements par voie orale) pour stabiliser des blessés de guerre à l'hôpital général d'Oïcha⁵³. En 2015, le CICR a organisé l'évacuation médicale de 234 blessés (dont 152 blessés de guerre) et effectué 1 239 opérations à travers son équipe chirurgicale à l'hôpital CBCA / Ndosho. Cette dernière structure a également été appuyée en dotation de 170 lits, en financement et en supervision de la connexion au réseau d'eau. Au cours de la même année, 11 700 souffrants du paludisme ont été pris en charge dans la zone de santé d'Itebero (Walikale); plus de 100 personnels médicaux ont été formés sur la chirurgie de guerre, la maternité sans risque, la prise en charge des victimes de violence sexuelle, etc. Par ailleurs, le CICR a organisé des stages d'immersion pratique pour 10 médecins et sur la stabilisation des blessés par arme de 15 infirmiers; et admis 474 patients (dont 410 nouveaux cas parmi lesquels 142 blessés de guerre et 64 anciens cas)⁵⁴. En 2016, plusieurs blessés de guerre civils et militaires ont été opérés par les équipes chirurgicales du CICR ou formées par celui-ci⁵⁵. En 2017, 562 blessés par armes (parmi lesquels de civils et de combattants) ont été traités par l'équipe chirurgicale en collaboration avec l'équipe médicale de l'hôpital CBCA / Ndosho de Goma. Au cours de la même année, 8 774 déplacés de guerre ont bénéficié de la gratuité des soins médicaux et 7 980 résidents ont eu accès à des tarifs réduits pour les soins obtenus. Par ailleurs, deux structures de santé ont été réhabilitées et une maison d'écoute construite pour les victimes de traumatismes liés au conflit; 16 formations en premiers secours organisées en faveur de 267 personnes (civils et militaires)⁵⁶. Au cours de l'année 2018, l'assistance du CICR dans le domaine de l'amélioration de l'accès aux soins de santé a été marquée par l'assistance nutritionnelle et médicale en prison pour 7 610 personnes; la formation en gestes qui sauvent à l'attention de 470 personnes; la sensibilisation sur la prévention de la maladie à virus Ebola à l'attention

⁴⁸ République démocratique du Congo : des civils pris en étau dans le conflit est-congolais, tiré sur <https://www.icrc.org/fr/doc/resources/documents/update/2012/congo-kinshasa-2012-07-02.htm>, consulté le 18 novembre 2019.

⁴⁹ République démocratique du Congo : faits et chiffres, juillet à septembre 2012, tiré sur <https://www.icrc.org/fr/doc/resources/documents/fact-figures/11-16-congo-kinshasa-rdc.htm>, consulté le 18 novembre 2019.

⁵⁰ COMITE INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE, *Le CICR en République Démocratique du Congo, Faits essentiels 2013, Janvier-Décembre 2013*, Kinshasa, CICR, février 2014, p.2.

⁵¹ République Démocratique du Congo : des civils sous tension à Beni, tiré sur <https://www.icrc.org/fr/document/rd-congo-des-civils-sous-tension-beni>, consulté le 27 août 2019.

⁵² République Démocratique du Congo : le CICR est préoccupé par les violences contre les populations civiles au Nord-Kivu, tiré sur <https://www.icrc.org/fr/document/republique-democratique-du-congo-le-cicr-est-preoccupe-par-les-violences-contre-les-civils>, consulté le 27 août 2019.

⁵³ République Démocratique du Congo : le CICR est préoccupé par les violences contre les populations civiles au Nord-Kivu, tiré sur <https://www.icrc.org/fr/document/republique-democratique-du-congo-le-cicr-est-preoccupe-par-les-violences-contre-les-civils>, consulté le 27 août 2019.

⁵⁴ COMITE INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE, *Le CICR au Nord-Kivu, Faits et chiffres 2015, 1^{er} janvier au 31 décembre 2015*, Bulletin, CICR, Sous-délégation de Goma, s.d., p. 3.

⁵⁵ COMITE INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE, *Le CICR en République Démocratique du Congo, Faits essentiels 2013, 1^{er} Janvier – 31 Décembre 2016*, Kinshasa, CICR, janvier 2017, p.1.

⁵⁶ COMITE INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE, *Le CICR au Nord-Kivu, Faits essentiels 2017, 1^{er} janvier au 31 décembre 2017*, Bulletin, CICR, Sous-délégation de Goma, janvier 2018, p. 1.

de 8 112 personnes ainsi que l'appui technique et financier aux hôpitaux, centres de santé et cliniques mobiles en faveur de 35 772 bénéficiaires⁵⁷.

3.6 LA READAPTATION PHYSIQUE

Plusieurs cas de blessés ont été enregistrés à l'issue de conflits armés dans la province du Nord-Kivu. Ainsi, le CICR a organisé des services de kinésithérapie, d'orthopédie et autres afin d'assurer la réadaptation physique des patients. En 2011, près de 140 personnes (du Nord et du Sud-Kivu) ont bénéficié d'une prothèse et d'une rééducation physique⁵⁸. En 2013, des services de réadaptation physique ont été fournis à 773 blessés de guerre civils et militaires en RDC (dont nombreux viennent du Nord-Kivu). Ces services incluaient l'appareillage avec des prothèses et des orthèses ainsi que la donation des cannes anglaises et des tricycles⁵⁹. En 2015, le programme orthopédique du CICR a assuré la réadaptation physique de 300 blessés de guerre civils et militaires. Le CICR a fourni 162 prothèses, 54 orthèses et 292 aides à la mobilité (cannes anglaises, tricycles et fauteuils roulants). Il a par ailleurs offert un kit de premiers secours à la ligue du Nord-Kivu du Comité National Paralympique, et construit un pavillon de rééducation physique (comprenant une salle de kinésithérapie, une salle de consultation, deux petites salles d'essayage, une salle d'attente, un bureau et une salle de toilettes) au Centre pour handicapés physiques Shirika la Umoja de Goma en faveur d'environ 300 patients par an⁶⁰. En 2016, des services de réadaptation physique (dont la livraison des appareillages orthopédiques) ont été fournis aux personnes handicapées⁶¹. En 2017, 349 personnes en situation de handicap ont bénéficié du service de réadaptation physique, et 248 autres ont reçu un appareillage orthopédique approprié à leurs besoins⁶². Au cours de l'année 2018, 558 blessés par armes ont bénéficié des soins chirurgicaux et 445 de la réadaptation physique⁶³.

3.7 L'AIDE PSYCHOSOCIALE

Les conflits armés au Nord-Kivu ont provoqué plusieurs cas de troubles psychosociaux et traumatismes. Le CICR a à cet effet mis à la disposition des patients un département psychosocial. En 2015, ce département a soutenu 14 maisons d'écoute et formé les agents et sensibilisateurs ayant accueilli 2 211 victimes de violences ou de traumatismes psychologiques en lien avec le conflit. Plus de 56 000 personnes (dont des leaders communautaires de plus de 200 villages) ont bénéficié des formations et campagnes de sensibilisation sur les différents types de violences et leurs conséquences psychologiques; 316 personnes (dont 187 blessés de guerre et 129 patients du programme de réadaptation physique) ont bénéficié d'un soutien psychosocial grâce à 38 groupes de soutien psychologique par les pairs organisés. Par ailleurs, quatre maisons d'écoute ont été construites à Kaandja, Nyasi, Mikumbi et Buhendje afin d'améliorer la prise en charge psychosociale d'environ 100 patients par mois⁶⁴. En 2016, 4 839 victimes de violences et traumatismes psychologiques liés au conflit dans les Kivu, dont 3 289 victimes de violences sexuelles ainsi que 1 256 patients de l'hôpital CBCA de Ndosho et des centres de réhabilitation physique de Shirika Umoja et Heri Kwetu, ont reçu un soutien psychosocial. En 2017, 2 958 personnes victimes de la violence (dont 1 904 victimes des

⁵⁷ COMITE INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE, *Le CICR au Nord-Kivu, Faits essentiels, janvier - décembre 2018*, Bulletin, CICR, Sous-délégation de Goma, s.d., p. 1.

⁵⁸ COMITE INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE, *Le CICR en République Démocratique du Congo*, Bulletin n° 1/2011, CICR, Kinshasa, s.d., p. 5.

⁵⁹ COMITE INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE, *Le CICR en République Démocratique du Congo, Faits essentiels 2013, Janvier-Décembre 2013*, Kinshasa, CICR, février 2014, p.3.

⁶⁰ COMITE INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE, *Le CICR au Nord-Kivu, Faits et chiffres 2015, 1^{er} janvier au 31 décembre 2015*, Bulletin, CICR, Sous-délégation de Goma, s.d., p. 3.

⁶¹ COMITE INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE, *Le CICR en République Démocratique du Congo, Faits essentiels 2013, 1^{er} Janvier – 31 Décembre 2016*, Kinshasa, CICR, janvier 2017, p.1.

⁶² COMITE INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE, *Le CICR au Nord-Kivu, Faits essentiels 2017, 1^{er} janvier au 31 décembre 2017*, Bulletin, CICR, Sous-délégation de Goma, janvier 2018, p. 1.

⁶³ COMITE INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE, *Le CICR au Nord-Kivu, Faits essentiels, janvier - décembre 2018*, Bulletin, CICR, Sous-délégation de Goma, s.d., p. 1.

⁶⁴ COMITE INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE, *Le CICR au Nord-Kivu, Faits et chiffres 2015, 1^{er} janvier au 31 décembre 2015*, Bulletin, CICR, Sous-délégation de Goma, s.d., p. 4.

violences sexuelles) ont reçu un soutien psychosocial dans les maisons d'écoute⁶⁵. Au cours de l'an 2018, une assistance en soutien psychosocial a été offerte à 2 477 victimes de violences⁶⁶.

3.8 L'AMELIORATION DE L'ACCES À L'EAU ET ASSAINISSEMENT

En toutes circonstances, l'accès à l'eau potable est indispensable pour l'être humain car l'eau c'est la vie, dit-on. Par ailleurs, pour se protéger contre des maladies et infections pouvant à la longue provoquer la mort, l'être humain a besoin de vivre dans un milieu assaini, dégagé des microbes dangereux pour sa santé. Ainsi dans le domaine d'accès à l'eau, le CICR travaille en partenariat avec la REGIDESO en milieu urbain; et en milieu rural par des projets d'hydraulique ainsi que par la création des comités locaux d'eau afin de pérenniser les systèmes d'approvisionnement en eau potable⁶⁷. Entre juillet et septembre 2012, le CICR a construit des installations sanitaires dans six villages en territoire de Rutshuru et acheminé de l'eau. Il a par ailleurs réparé les conduites d'eau dans d'autres localités, en faveur de 50 000 personnes en état d'urgence sanitaire, parmi lesquelles des personnes déplacées en raison du conflit. Au cours de la même période, le CICR a réhabilité plusieurs structures de santé dont le centre de santé de Busekera et l'hôpital de Walikale⁶⁸. Afin de rétablir l'accès à l'eau pour les habitants de Bunagana, il a réparé d'urgence une conduite d'eau endommagée et réhabilité une conduite d'eau approvisionnant l'hôpital de Rwanguba. Par ailleurs, ont été construit des latrines sur les sites de déplacés à Bunagana, Kalengera, Kinyoni, Rubare et Ntamugenga⁶⁹. En 2013, l'accès à l'eau potable a été amélioré pour 266 600 personnes en milieu rural dans le Nord et Sud-Kivu ainsi que dans la Province Orientale. Au cours de la même année, le CICR a poursuivi les travaux d'amélioration du réseau de distribution d'eau de la ville de Goma grâce à deux stations de pompage⁷⁰. En 2014, de l'eau potable a été distribuée à près de 4 000 personnes déplacées par les affrontements et ayant trouvé refuge au centre de transit pour enfants non accompagnés Don Bosco, à Goma⁷¹. En 2015, le CICR a réhabilité le réseau d'eau de Luofu, Pinga, Katwiguru, Kise guru, Mutongo et Kabindi en faveur de 95 000 bénéficiaires. Il a ensuite assuré le captage et aménagement de quatre sources d'eau à Kaseke et Misoke, sept sources d'eau à Pitacongo et construit quatre puits améliorés à Ngwenda pour 17 000 bénéficiaires. Il a par ailleurs appuyé la CRRDC dans la création de 12 sources à Remeka en faveur de 10 600 bénéficiaires. Au cours de la même année, l'adduction d'eau de Kibua et celle de Nyabanira Kasave ont été réhabilités en faveur de 22 000 bénéficiaires; des interventions en urgence ont été réalisées avec la construction des latrines à Kazinga et Kimaka en faveurs de 20 000 déplacés et résidents; la mobilisation communautaire a été réalisée pour les projets d'hydraulique rurale, notamment à Ihula, Birambizo, Karambi, Vusavali, Kabindi, Katwiguru et Kise guru, Ngwenda, Kibua, Pinga, Misoke et Kaseke, Nyabanira Kasave, Mutongo, Pitacongo, Luofu, Kateku et Kanyavyonza. Signalons également qu'il y a eu dotation de matériel pour les comités d'eau de Tongo et Kisharu⁷². En 2016, près de 500 000 personnes ont bénéficié de la mise en service d'une nouvelle station de pompage d'eau dans la ville de Goma⁷³. En 2017, au total 556 000 personnes ont bénéficié de la réhabilitation de 3 systèmes d'approvisionnement en eau en milieu rural et urbain au Nord-Kivu⁷⁴. Au cours de l'année 2018, environ 400 000 personnes ont bénéficié de l'appui à l'approvisionnement en eau potable et 900 autres ont bénéficié de la réhabilitation des structures

⁶⁵ COMITE INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE, *Le CICR au Nord-Kivu, Faits essentiels 2017, 1^{er} janvier au 31 décembre 2017*, Bulletin, CICR, Sous-délégation de Goma, janvier 2018, p. 1.

⁶⁶ COMITE INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE, *Le CICR au Nord-Kivu, Faits essentiels, janvier - décembre 2018*, Bulletin, CICR, Sous-délégation de Goma, s.d., p. 1.

⁶⁷ COMITE INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE, *Le CICR au Nord-Kivu, Faits et chiffres 2015, 1^{er} janvier au 31 décembre 2015*, Bulletin, CICR, Sous-délégation de Goma, s.d., p. 4.

⁶⁸ *République démocratique du Congo : faits et chiffres, juillet à septembre 2012*, tiré sur <https://www.icrc.org/fr/doc/resources/documents/fact-figures/11-16-congo-kinshasa-rdc.htm>, consulté le 18 novembre 2019.

⁶⁹ *République démocratique du Congo : des civils pris en étau dans le conflit est-congolais*, tiré sur <https://www.icrc.org/fr/doc/resources/documents/update/2012/congo-kinshasa-2012-07-02.htm>, consulté le 18 novembre 2019.

⁷⁰ COMITE INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE, *Le CICR en République Démocratique du Congo, Faits essentiels 2013, Janvier-Décembre 2013, Kinshasa*, Kinshasa, CICR, février 2014, p.3.

⁷¹ *RD du Congo : vives préoccupations quant au sort des blessés à Goma*, tiré sur <https://www.icrc.org/fr/doc/resources/documents/update/2012/11-20-dr-congo-goma-fighting.htm>, consulté le 27 août 2019.

⁷² COMITE INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE, *Le CICR au Nord-Kivu, Faits et chiffres 2015, 1^{er} janvier au 31 décembre 2015*, Bulletin, CICR, Sous-délégation de Goma, s.d., p. 4.

⁷³ COMITE INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE, *Le CICR en République Démocratique du Congo, Faits essentiels 2013, 1^{er} Janvier – 31 Décembre 2016*, Kinshasa, CICR, janvier 2017, p.2.

⁷⁴ COMITE INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE, *Le CICR au Nord-Kivu, Faits essentiels 2017, 1^{er} janvier au 31 décembre 2017*, Bulletin, CICR, Sous-délégation de Goma, janvier 2018, p. 1.

(cuisines, dortoirs, centres de santé) avec des services d'eau et assainissement en milieu pénitentiaire⁷⁵. En plus de l'accès à l'eau potable et aux conditions d'hygiène et assainissement améliorées, le CICR a apporté un appui aux besoins essentiels des victimes des conflits armés.

3.9 LE SOUTIEN AUX BESOINS ESSENTIELS

Les victimes des conflits armés ont tout perdu et nécessitent un appui en moyens de subsistance afin de pouvoir répondre à leurs besoins essentiels. Ainsi, pour améliorer leur autonomie et leur sécurité économique, les familles affectées, déplacées, retournées et les communautés hôtes bénéficient de l'assistance de la part du CICR. A cet effet le CICR a, en 2011, distribué des semences agricoles et outils aratoires à plus de 4 000 familles résidentes en territoire de Walikale. A Kilambo, ce sont des vivres et ustensiles de cuisine (principalement des casseroles), des couvertures et des bidons qui ont été distribués aux familles déplacées⁷⁶. En 2012, le CICR a distribué des vivres à près de 49 000 personnes déplacées en RDC, certaines d'entre elles en territoire de Walikale, ainsi que des articles de ménage essentiels à nombre d'entre elles (principalement des bâches pour protéger leurs abris de fortune durant la saison des pluies en cours)⁷⁷. Au cours de la même année, des vivres ont été distribués à quelque 7 500 déplacés à Loashi et Kaanja en territoire de Masisi; et des articles ménagers essentiels à quelque 10 000 personnes déplacées à Katoyi, aussi dans le Masisi⁷⁸. En 2013, la distribution des articles ménagers essentiels, des vivres, des semences vivrières et maraîchères, des outils aratoires et la réhabilitation des étangs piscicoles a bénéficié aux victimes des conflits armés au Nord-Kivu et dans d'autres provinces de la RDC (le Sud-Kivu et la Province Orientale particulièrement). Par ailleurs, des détenus ont été alimentés grâce au programme d'assistance nutritionnelle⁷⁹. En août 2014, le CICR a distribué 30 kg de farine de maïs, 10 kg de haricot, 5 litres d'huile de soja et 500 g de sel à chaque famille de déplacés à Buleusa, à environ 200 Km au Nord-Ouest de Goma. Au total 16 000 déplacés ont bénéficié de cette activité⁸⁰. Dans ce même cadre, les activités suivantes ont été réalisées par le CICR en 2015:

- Distribution d'une assistance en vivres pour 67 812 personnes en territoires de Lubero, Walikale et Rutshuru;
- Offre d'une assistance en articles essentiels de ménage à 66 240 personnes en territoires de Masisi, Rutshuru, Lubero et Walikale;
- Offre d'un soutien en intrants agricoles (semences et outils) à 23 249 familles originaires des territoires de Masisi, Rutshuru, Walikale, Beni et Lubero. Dans ce même cadre, une formation et un appui économique ont été offerts pour des projets individuels et associatifs.
- Appui en alevins, outils et soutien économique dans le cadre des projets piscicoles à plus de 1 350 familles en territoires de Walikale, Masisi et Lubero. Par ailleurs, 15 associations piscicoles et 13 associations agricoles ont bénéficié d'un suivi technique du CICR.
- Implantation à Busanza (Rutshuru) d'un projet bananier avec IPAPPEL dans le cadre du renforcement de capacités des structures étatiques⁸¹.

Pour l'année 2016, environ 6 000 familles retournées ont bénéficié d'une distribution des semences et vivres à Ikobo. D'autres distributions ont concerné la nourriture et l'assistance en biens de première nécessité aux déplacés et populations

⁷⁵ COMITE INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE, *Le CICR au Nord-Kivu, Faits essentiels, janvier - décembre 2018*, Bulletin, CICR, Sous-délégation de Goma, s.d., p. 1.

⁷⁶ COMITE INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE, *Le CICR en République Démocratique du Congo*, Bulletin n° 1/2011, CICR, Kinshasa, s.d., p. 4.

⁷⁷ *RD du Congo : vives préoccupations quant au sort des blessés à Goma*, tiré sur <https://www.icrc.org/fr/doc/resources/documents/update/2012/11-20-dr-congo-goma-fighting.htm>, consulté le 28 août 2019.

⁷⁸ *République démocratique du Congo : des civils pris en étau dans le conflit est-congolais*, tiré sur <https://www.icrc.org/fr/doc/resources/documents/update/2012/congo-kinshasa-2012-07-02.htm>, consulté le 18 novembre 2019.

⁷⁹ COMITE INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE, *Le CICR en République Démocratique du Congo, Faits essentiels 2013, Janvier-Décembre 2013*, Kinshasa, CICR, février 2014, p.3.

⁸⁰ *Nord-Kivu: le CICR distribue des vivres à près de 16 000 déplacés à Buleusa*, tiré sur <https://www.radiookapi.net/mot-cle/cicr?page=3>, consulté le 27 août 2019.

⁸¹ COMITE INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE, *Le CICR au Nord-Kivu, Faits et chiffres 2015, 1^{er} janvier au 31 décembre 2015*, Bulletin, CICR, Sous-délégation de Goma, s.d., p. 5.

résidentes de l'axe Miriki-Kimaka dans le Sud-Lubero⁸². En 2016, les déplacés ont reçu des articles ménagers de première nécessité, des semences ainsi que des alevins⁸³. En 2017, 45 885 déplacés ont reçu des articles ménagers de première nécessité; 36 100 personnes ont reçu des vivres; 26 500 autres ont reçu des semences pour la relance des activités agricoles ou des alevins pour la pisciculture; et 2 335 personnes ont reçu une assistance en intrants agro-piscicoles dont des rejets sains de banane⁸⁴. En 2018, les appuis du CICR en besoins essentiels ont été réalisés comme suit⁸⁵:

- L'assistance en nourriture pour 49 495 personnes;
- L'assistance en espèces et bons d'achat pour 258 personnes;
- La distribution d'articles de ménage (kits de cuisine, kits d'hygiène et literie) pour 24 010 personnes;
- Le support à la production agricole et piscicole pour 22 205 personnes.

3.10 LA COOPERATION AVEC LA SOCIETE NATIONALE CROIX-ROUGE DE LA RDC

Le CICR apporte plusieurs types de soutien à la CRRDC afin de lui permettre de réaliser ses différentes activités. Entre juillet et septembre 2012, le CICR a lancé, avec la CRRDC, deux projets productifs: production de maïs dans le Rutshuru et reproduction de lapins dans le camp provisoire de Mugunga 1 près de Goma⁸⁶. En 2013, le bureau provincial de la CRRDC / Nord-Kivu a bénéficié d'un soutien financier du CICR; du matériel pour répondre urgences et recueillir des dépouilles mortelles; ainsi que d'un appui dans la réhabilitation des sources d'eau dans quelques villages. Par ailleurs, des volontaires CRRDC / Nord-Kivu ont été formés en secourisme et du matériel (dont des trousse de premier secours) a été fourni par le CICR⁸⁷. En 2015, le CICR a maintenu son soutien structurel à la CRRDC / Nord-Kivu en facilitant notamment la tenue de l'Assemblée provinciale ordinaire et l'organisation d'un atelier sur le leadership des comités de base à Butembo, la mise en œuvre de deux projets artisanaux générateurs de revenus à Rutshuru et Masisi ainsi qu'un projet d'assainissement de l'eau à Masisi. Le comité local de la CR de Beni a bénéficié d'une connexion internet et celui de Butembo, d'une moto afin de faciliter leurs activités. 57 kits de biens de première nécessité ont été dotés par le CICR et distribués par la CRRDC aux victimes d'incendie à Goma. Par ailleurs, 150 volontaires de la CRRDC ont bénéficié d'une formation en premiers secours; 93 volontaires en provenance de Beni ont reçu du soutien pour la gestion des dépouilles mortelles; 450 dossards et 45 drapeaux CRRDC ont été distribués aux comités et coordinations CRRDC dans les zones reculées de la province⁸⁸; etc. En 2016, afin de faciliter la gestion des dépouilles mortelles, le CICR a fourni aux équipes de la CRRDC 40 sacs mortuaires, 200 paires de gants à usage unique, dix masques réutilisables, dix kilos de chlore et a donné un apport financier pour les frais de carburant⁸⁹. En 2016, des volontaires de la CRRDC / Nord-Kivu ont été préparés à la réponse aux urgences et des kits d'intervention, de gestion des dépouilles mortelles, des dossards ainsi que des drapeaux CRRDC ont été remis par le CICR dans le cadre de la préparation aux urgences et réponses aux violences urbaines. Par ailleurs, un kit de panneaux solaires a été installé au bureau du Comité Provincial de la CRRDC / Nord-Kivu afin de favoriser l'utilisation d'une énergie verte et inépuisable⁹⁰. En 2017, 27 trousse de secours, 10 civières et 1 kit gestion de dépouilles mortelles ont été remis à la CRRDC/Nord-Kivu dans le cadre de la préparation aux urgences; 18

⁸² République démocratique du Congo : 6'000 familles retournées bénéficient d'une assistance dans le Nord-Kivu, tiré sur <https://www.icrc.org/fr/document/republique-democratique-du-congo-6000-familles-retournees-beneficient-dune-assistance-dans>, consulté le 27 août 2019.

⁸³ COMITE INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE, *Le CICR en République Démocratique du Congo, Faits essentiels 2013, 1^{er} Janvier – 31 Décembre 2016*, Kinshasa, CICR, janvier 2017, p.1.

⁸⁴ COMITE INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE, *Le CICR au Nord-Kivu, Faits essentiels 2017, 1^{er} janvier au 31 décembre 2017*, Bulletin, CICR, Sous-délégation de Goma, janvier 2018, p. 1.

⁸⁵ COMITE INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE, *Le CICR au Nord-Kivu, Faits essentiels, janvier - décembre 2018*, Bulletin, CICR, Sous-délégation de Goma, s.d., p. 1.

⁸⁶ République démocratique du Congo : faits et chiffres, juillet à septembre 2012, tiré sur <https://www.icrc.org/fr/doc/resources/documents/fact-figures/11-16-congo-kinshasa-rdc.htm>, consulté le 18 novembre 2019.

⁸⁷ COMITE INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE, *Le CICR en République Démocratique du Congo, Faits essentiels 2013, Janvier-Décembre 2013*, Kinshasa, CICR, février 2014, p.4.

⁸⁸ COMITE INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE, *Le CICR au Nord-Kivu, Faits et chiffres 2015, 1^{er} janvier au 31 décembre 2015*, Bulletin, CICR, Sous-délégation de Goma, s.d., p. 6.

⁸⁹ République Démocratique du Congo : le CICR est préoccupé par les violences contre les populations civiles au Nord-Kivu, tiré sur <https://www.icrc.org/fr/document/republique-democratique-du-congo-le-cicr-est-preoccupe-par-les-violences-contre-les-civils>, consulté le 27 août 2019.

⁹⁰ COMITE INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE, *Le CICR en République Démocratique du Congo, Faits essentiels 2013, 1^{er} Janvier – 31 Décembre 2016*, Kinshasa, CICR, janvier 2017, p.2.

volontaires CRRDC ont été formés dans le domaine de la sécurité économique; 124 familles victimes d'inondation de Bihambwe (au Masisi) ont été assistées en biens essentiels, et 4 bornes fontaines ont été construites pour environ 1 300 personnes grâce à un appui conjoint CICR-CRRDC; 52 volontaires CRRDC ont travaillé aux côtés du CICR dans l'exécution des activités de rétablissement des liens familiaux, et des centaines d'autres ont participé à diverses activités d'assistance en faveur des victimes⁹¹. Pour l'année 2018, des formations sur différentes thématiques (dont les premiers soins) ont été organisées en faveur de 141 membres du personnel de la CRRDC. Par ailleurs, 173 personnes ont bénéficié d'un appui conjoint CICR-CRRDC⁹² dans les situations de violence.

4 IMPLICATIONS DES INTERVENTIONS DU CICR AU NORD-KIVU

4.1 DES POINTS POSITIFS / FORTS DES INTERVENTIONS DU CICR

4.1.1 L'ASSISTANCE MULTISECTORIELLE AUX VICTIMES DES CONFLITS ARMES ET CATASTROPHES

Le CICR intervient dans plusieurs domaines à la fois (le DIH, le WASH, la sécurité alimentaire, la santé, le rétablissement des liens familiaux, etc.). Ainsi, cette assistance multisectorielle permet une prise en charge efficace des victimes. En plus des renforcements des capacités par exemple, des kits et matériels (de premier secours, de pêche et élevage, de l'agriculture, etc.) sont dotés aux bénéficiaires pour leur permettre de mettre en pratique les enseignements reçus. En plus de la visite aux prisonniers, des suivis personnels sont organisés ainsi que de distributions des vivres et non vivres pour répondre à leurs besoins essentiels, etc. Non seulement que le CICR intervient dans plusieurs domaines, mais pense aussi à de catégories de personnes oubliées comme les prisonniers de guerre, les personnes handicapées, etc. Par ailleurs, le CICR met en place des services spécialisés (kinésithérapie, orthopédie, assistance psychosociale) pour la prise en charge des victimes.

4.1.2 TRANSPARENCE DANS LES INTERVENTIONS

Des informations sur la qualité et la quantité de l'aide apportée par le CICR sont toujours communiquées de façon claire. Des questions d'éclaircissement sont posées aux agents du CICR et obtiennent satisfaction. Par ailleurs, des mécanismes de gestion des plaintes sont mises en place et permettent à toute personne intéressée de s'exprimer par rapport aux interventions du CICR, et d'obtenir un feed-back satisfaisant dans le délai. Sur le terrain, les autorités locales sont associées et les supervisions sont intenses de la part des managers du CICR.

4.1.3 LA COOPERATION AVEC LES AUTRES ACTEURS

Le CICR coopère avec les autres acteurs. Cette coopération s'inscrit généralement dans le cadre de l'appui et le renforcement des capacités des structures existantes, ce qui renforce la pérennité des activités au niveau local ainsi que le transfert des compétences.

4.2 POINTS À AMELIORER

4.2.1 LA FAIBLE COUVERTURE DES BESOINS DES BENEFICIAIRES

Parler de « faible couverture » serait fort; il conviendrait plutôt de parler d'une « couverture pas totale » d'autant plus qu'au moins les besoins prioritaires des bénéficiaires sont pris en compte et couverts par les interventions. Dans tous les cas, deux raisons principales expliquent cette faiblesse: d'une part, le CICR n'a pas pour objectif de répondre à tous les besoins des bénéficiaires mais plutôt de contribuer à l'allègement de leurs souffrances. D'autre part, les besoins des victimes des conflits armés sont énormes, illimités et complexes que le CICR ne saurait tout couvrir notamment pour de raisons de contraintes budgétaires. En effet, lorsqu'ils se produisent, les effets des conflits armés n'avertissent ni sur leur durée, ni sur leur ampleur

⁹¹ COMITE INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE, *Le CICR au Nord-Kivu, Faits essentiels 2017, 1^{er} janvier au 31 décembre 2017*, Bulletin, CICR, Sous-délégation de Goma, janvier 2018, p. 6.

⁹² COMITE INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE, *Le CICR au Nord-Kivu, Faits essentiels, janvier - décembre 2018*, Bulletin, CICR, Sous-délégation de Goma, s.d., p. 1.

ou degré de gravité. C'est ainsi que le CICR, tout comme les autres acteurs humanitaires; intervient dans l'urgence pour « sauver des vies », empêcher que le pire ne se produise. Dans ces circonstances, les interventions sont rapides et axées sur les besoins très urgents et prioritaires susceptibles de garantir la survie des victimes. Ceci se fait également en fonction des moyens disponibles et d'autres paramètres révélés par des évaluations rapides de la situation (nombre de victimes, situation sécuritaire, analyse de l'accès humanitaire, disponibilités logistiques, capacité locale de résilience, etc.).

4.2.2 LA FAIBLE COMMUNICATION SUR SON ACTION

Ce point tient surtout à la curiosité que développe nombreux individus sur les dialogues confidentiels que mène le CICR avec les acteurs armés. Généralement, cet aspect est normal vu le mandat du CICR. Cependant, nombreux se posent mille et une question sur l'efficacité de ces dialogues et ses fruits d'autant plus que les acteurs armés ne cessent de multiplier des atrocités contre les populations civiles, et même contre les acteurs humanitaires dans la province du Nord-Kivu.

4.2.3 L'ARRIVEE TARDIVE DE L'AIDE HUMANITAIRE

Avant toute intervention, urgente qu'elle soit; certains préalables sont à respecter comme une évaluation rapide de la situation, identification des bénéficiaires, préparation logistiques et études opérationnelles, etc. Tout ceci prend du temps et ne permet pas que l'aide humanitaire arrive de manière spontanée, juste après la production de la crise.

4.3 MECANISMES POUR RENDRE PLUS EFFICACES LES INTERVENTIONS DU CICR

4.3.1 AMELIORER LA COUVERTURE DES BESOINS DES BENEFICIAIRES

Les interventions du CICR seront plus efficaces si et seulement si ce dernier travaille de manière à améliorer la couverture des besoins de ses bénéficiaires. Cette couverture des besoins ne se limite pas au seul aspect quantitatif, mais fait également allusion à la qualité. Ayant presque tout perdu suite aux conflits armés, les victimes ont besoin d'une assistance plus complexe (et non celle dérisoire souvent « justifiée par l'urgence de l'intervention ») allant du plaidoyer pour l'éradication définitive des conflits armés (à défaut, l'obtention de la protection sans faille des objectifs non militaires en cas des conflits armés, bien que certains dommages collatéraux soient inévitables) jusqu'à la réintégration socio-économique complète et à la réhabilitation complète des infrastructures socio-économiques de base détruites. La mise en place de ce mécanisme exige une volonté manifeste, une disponibilité des moyens financiers et techniques consistants, un apport de tous ainsi qu'une détermination hors du commun. Soulignons également que des besoins spécifiques doivent être pris en compte, notamment l'assistance aux personnes à risque d'exclusion. Ainsi par exemple lors des distributions des vivres et non vivres, des mesures spécifiques devront être pris pour des personnes à besoins spécifiques, comme de personnes handicapées: leur fournir de l'aide adaptée à leurs besoins, organiser des systèmes de livraison de l'aide à domicile, etc.

4.3.2 RENFORCER LA COOPERATION AVEC LES AUTRES ACTEURS

A lui seul, le CICR ne peut être à même d'atteindre ses objectifs par rapport au mandat qui lui est reconnu. Il coopère sans doute avec les autres acteurs tant locaux, nationaux qu'internationaux en leur fournissant un appui technique, financier, matériel, etc. Cependant, pour rendre encore plus efficaces ses interventions, nos enquêtés lui suggèrent de renforcer cette coopération afin de la rendre plus productive au profit des bénéficiaires. Pour les acteurs humanitaires internationaux particulièrement, il s'agit de prendre directement et régulièrement part aux mécanismes de coordination humanitaire où sont prises de dispositions nécessaires pour l'orientation de l'aide humanitaire. Le partage des outils de travail, des méthodologies, des logiques d'intervention et autres expériences sont indispensables pour une complémentarité mais aussi pour éviter de doublons dans la réponse humanitaire fournie sur le terrain. Il est indispensable que le CICR finance et travaille directement avec et à travers les structures locales pour permettre l'appropriation communautaire des actions menées sur le terrain.

4.3.3 AMELIORER LA COMMUNICATION SUR SES INTERVENTIONS

La Cellule de Communication du CICR a du pain sur la planche: travailler dur de manière à faire connaître le CICR par tous ainsi qu'à communiquer sur ses interventions. D'autant plus que le CICR travaille au profit des bénéficiaires, ces derniers ont le droit de savoir ce qui va se faire pour et avec eux. Les autres parties prenantes (acteurs humanitaires, autorités locales, membres de la société civile, etc.) ont également besoin d'être mis à jour par rapport aux interventions du CICR. En concret, le CICR doit:

- Mettre en place des moyens de communication sur ce qu'est le CICR et sur ses actions. Ces moyens doivent être accessibles à tous (y compris aux personnes à besoin spécifiques, particulièrement les personnes handicapées) et contenir l'essentiel d'information;
- Plus sensibiliser et éclaircir sa démarche et ses objectifs de collaboration avec les porteurs d'armes à toutes les parties prenantes;
- Revoir les méthodes de promotion du DIH, les renforcer et les adapter aux contextes locaux (théâtres participatifs, émissions radio, production des dépliants, concours des idées innovantes, gratification des hommes et femmes faisant preuve de respect du DIH sur le terrain, etc.);
- Eviter de tout considérer comme « sensible » au risque de cautionner la propagation des rumeurs négatives sur ses interventions, etc.

5 CONCLUSION

La question liée aux conflits armés à l'Est de la RDC et particulièrement au Nord-Kivu demeure préoccupante. Des effets néfastes à l'issue de ces conflits font plusieurs victimes aux besoins complexes et illimités. Plusieurs organisations tant locales, nationales qu'internationales viennent en appui au gouvernement pour faire face à cette situation, mais le CICR reste mieux placé, de par son mandat de promotion et de protection du DIH.

- Les éléments positifs constatés dans les interventions du CICR sont entre autres l'assistance multisectorielle aux victimes des conflits armés et des catastrophes, la transparence ainsi que la collaboration avec les autres acteurs;
- Les éléments à améliorer dans ces interventions sont entre autres la faible couverture des besoins des bénéficiaires, la faible communication sur son action ainsi que l'arrivée tardive de l'aide humanitaire;
- Les mécanismes proposés pour rendre plus efficaces ces interventions sont l'amélioration de la couverture des besoins des bénéficiaires, le renforcement de la coopération avec les autres acteurs ainsi que l'amélioration de la communication sur son action.

Somme toutes, les conflits armés au Nord-Kivu ne cessent de se multiplier, et l'état des victimes se dégrade de plus en plus. Il importe donc que les différents acteurs (gouvernement, ONG, OI, société civile, groupes armés, communauté internationale, populations concernées, etc.) prennent chacun ses responsabilités en mains en vue d'assurer le respect du DIH en faveur des personnes protégées.

REMERCIEMENTS

Aux Sieurs Daniel MUKUBI KIKUNI, Israel MUPIPI KIKUNI, Gabriel MENGE KIKUNI, Joseph BESHIKWABO BIKULO et à Madame Daphrose STEPHANIE LUKABYA dont la contribution tant technique, morale que spirituelle a été d'une importance capitale pour la réalisation de cette œuvre scientifique.

REFERENCES

- [1] Brusset, E., Peut-être la paix, Evaluation conjointe de prévention des conflits et construction de la paix en République Démocratique du Congo. Rapport synthèse, Channel research, Belgique, juin 2011.
- [2] BUREAU DE LA COORDINATION DES AFFAIRES HUMANITAIRES (UNOCHA), Plan de la Réponse Humanitaire 2017 – 2019 pour la RDC, décembre 2018.
- [3] CHILD RIGHTS INTERNATIONAL NETWORK, Conflits armés: lumière sur la République Démocratique du Congo, CRIN, s.l.n.d.
- [4] COMITE INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE, Le CICR au Nord-Kivu, Faits et chiffres 2015, 1er janvier au 31 décembre 2015, Bulletin, CICR, Sous-délégation de Goma, s.d.
- [5] COMITE INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE, Le CICR en République Démocratique du Congo, Faits essentiels 2013, 1er Janvier – 31 Décembre 2016, Kinshasa, CICR, janvier 2017.
- [6] COMITE INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE, Le CICR au Nord-Kivu, Faits essentiels 2017, 1er janvier au 31 décembre 2017, Bulletin, CICR, Sous-délégation de Goma, janvier 2018.
- [7] COMITE INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE, Le CICR au Nord-Kivu, Faits essentiels, janvier - décembre 2018, Bulletin, CICR, Sous-délégation de Goma, s.d.
- [8] COMITE INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE, Le CICR en République Démocratique du Congo, Bulletin n° 1/2011, CICR, Kinshasa, s.d.

- [9] COMMISSION D'ENQUETE PARLEMENTAIRE BELGE SUR LA RDC, Rapport, s.l., 20 Février 2005.
- [10] GROUPE D'EXPERTS SUR LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO, Lettre datée du 29 novembre 2011 adressée au Président du Conseil de Sécurité par la Présidente du Comité du Conseil créé par la Résolution 1533 (2004) concernant la République Démocratique du Congo, Conseil de Sécurité des Nations-Unies, New York, le 02 décembre 2011.
- [11] Le CICR [Online] Available: https://fr.wikipedia.org/wiki/Comit%C3%A9_international_de_la_Croix-Rouge, consulté le 13 août 2019.
- [12] Les conflits de l'Est de la RDC [Online] Available: www.jambonews.net/actualites/20140624-le-conflit-de-lest-de-la-republique-democratique-du-congo-un-fiasco-de-longue-duree-et-ses-lecons-pour-les-decideurs-regionaux, consulté le 8 août 2019.
- [13] Moctar Fall, F., Le Droit International Humanitaire et la protection des personnes fragiles par nature dans les conflits armés, mémoire de maîtrise en Relations Internationales, Université Gaston Berger.
[Online] Available: https://www.memoireonline.com/08/11/4647/m_Le-droit-international-humanitaire-et-la-protection-des-personnes-fragiles-par-nature-dans-les-confli0.html, consulté le 05 décembre 2019.
- [14] Nord-Kivu: le CICR distribue des vivres à près 16 000 déplacés à Buleusa.
[Online] Available: <https://www.radiookapi.net/mot-cle/cicr?page=3>, consulté le 27 août 2019.
- [15] RD du Congo: vives préoccupations quant au sort des blessés à Goma.
[Online] Available: <https://www.icrc.org/fr/doc/resources/documents/update/2012/11-20-dr-congo-goma-fighting.htm>, consulté le 27 août 2019.
- [16] République démocratique du Congo: 6'000 familles retournées bénéficient d'une assistance dans le Nord-Kivu
[Online] Available: <https://www.icrc.org/fr/document/republique-democratique-du-congo-6000-familles-retournees-beneficient-dune-assistance-dans>, consulté le 27 août 2019.
- [17] République démocratique du Congo: des civils pris en étau dans le conflit est-congolais.
[Online] Available: <https://www.icrc.org/fr/doc/resources/documents/update/2012/congo-kinshasa-2012-07-02.htm>, consulté le 18 novembre 2019.
- [18] République démocratique du Congo: faits et chiffres, juillet à septembre 2012.
[Online] Available: <https://www.icrc.org/fr/doc/resources/documents/fact-figures/11-16-congo-kinshasa-rdc.htm>, consulté le 18 novembre 2019.
- [19] République Démocratique du Congo: des civils sous tension à Beni.
[Online] Available: <https://www.icrc.org/fr/document/rd-congo-des-civils-sous-tension-beni>, consulté le 27 août 2019.
- [20] République Démocratique du Congo: le CICR est préoccupé par les violences contre les populations civiles au Nord-Kivu
[Online] Available: <https://www.icrc.org/fr/document/republique-democratique-du-congo-le-cicr-est-preoccupe-par-les-violences-contre-les-civils>, consulté le 27 août 2019.
- [21] Stearns, J., et compagnons, Armée nationale et groupes armés dans l'Est du Congo. Trancher le nœud gordien de l'insécurité, Institut de la Vallée du Rift / Projet Usalama, Intype Libra Ltd, Londres, 2013.